



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2008/L.2
4 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

Première session

Bangkok, 31 mars-4 avril 2008

Point 3 de l'ordre du jour

Élaboration d'un programme de travail

Élaboration d'un programme de travail

Projet de conclusions présenté par le Président

1. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a rappelé son mandat, contenu dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), ainsi que les éléments qu'il devrait aborder, comme décrit au paragraphe 1 de ladite décision.
2. Le Groupe de travail spécial a pris note des points de vue exprimés par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur dans leurs communications¹ et les déclarations formulées au cours de la session. Il a procédé à un échange de vues au sujet de l'élaboration d'un programme de travail biennal, comme demandé au paragraphe 7 du Plan d'action de Bali, et a invité son Président à préparer un résumé des points de vue exprimés lors de cet échange.
3. Le Groupe de travail spécial a en outre invité les Parties et les organisations accréditées admises en qualité d'observateur à lui communiquer des informations complémentaires et à lui faire part de leurs points de vue et de leurs propositions au sujet du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en fonction des besoins de chaque session. Il a demandé au secrétariat d'afficher les communications, telles qu'elles auront été reçues, sur le site Web de la Convention, et de regrouper les communications des Parties dans un document récapitulatif pour examen par le Groupe de travail.
4. Le Groupe de travail spécial a convenu de chercher à progresser de façon cohérente, intégrée et transparente sur tous les éléments qui lui ont été confiés par le Plan d'action de Bali. Il a également convenu d'examiner, à chacune de ses sessions, chacun de ces divers éléments, en tenant compte de leurs

¹ Les communications des Parties sont publiées sous les cotes FCCC/AWGLCA/2008/MISC.1 et Add.1 à 3. Conformément à la pratique habituelle, le secrétariat a affiché les communications des organisations sur le site Web de la Convention à l'adresse http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

interdépendances ainsi que des liens existants avec les travaux des organes subsidiaires de la Convention dans le contexte de la feuille de route de Bali². Ces sessions seront organisées de telle façon qu'elles laissent suffisamment de temps aux négociations et permettent ainsi à la Conférence des Parties de parvenir à un accord et d'adopter une décision à sa quinzième session.

5. Le Groupe de travail spécial a estimé qu'il aurait besoin de tenir au moins quatre sessions en 2009, d'une durée totale pouvant atteindre huit semaines. Il a demandé au secrétariat de lui fournir, à sa deuxième session, des informations au sujet des moyens et des ressources nécessaires et disponibles à cet effet. Il débutera l'examen de son programme de travail pour 2009 à sa deuxième session en 2008, et le terminera au plus tard à sa quatrième session en 2008.

6. Le Groupe de travail spécial a convenu que ses travaux devraient être facilités par des ateliers et d'autres activités afin de mieux comprendre et de préciser les divers éléments énoncés dans le Plan d'action de Bali. En conséquence, il a demandé au secrétariat d'organiser, sous la direction de son Président et en consultation avec les Parties, les ateliers dont la liste figure en annexe. Il a demandé au Président de faire figurer dans ses résumés de chaque session les points de vue exprimés lors des ateliers.

7. Le Groupe de travail spécial a en outre demandé au secrétariat de compiler et de diffuser, comme demandé au paragraphe 11 du Plan d'action de Bali, une note d'information sur les travaux en cours dans le cadre de la Convention en rapport avec les questions visées au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali.

8. Le Groupe de travail spécial a invité d'autres processus intergouvernementaux pertinents, les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile à prendre note de son programme de travail et à y contribuer dans des délais suffisamment brefs, conformément au paragraphe 11 du Plan d'action de Bali.

² Voir document FCCC/CP/2007/6, par. 135.

Annexe

DEUXIÈME SESSION	
Points de l'ordre du jour	Ateliers
<ul style="list-style-type: none"> • Vision commune de l'action concertée à long terme; • Action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques; • Action renforcée pour l'adaptation; • Action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation; • Action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure adaptation grâce aux ressources financières et à la technologie, y compris dans le cadre de l'adoption de plans d'action nationaux; • Flux d'investissement et financiers pour lutter contre les changements climatiques; • Mécanismes efficaces et moyens renforcés pour éliminer les obstacles au développement de la mise au point et du transfert de technologies en faveur des pays en développement parties afin d'encourager l'accès à des technologies d'un coût abordable et respectueuses de l'environnement, et fourniture d'incitations financières et autres à cet effet; moyens d'accélérer l'adoption, la diffusion et le transfert de technologies d'un coût abordable respectueuses de l'environnement.
TROISIÈME SESSION	
Points de l'ordre du jour	Ateliers
<ul style="list-style-type: none"> • Vision commune de l'action concertée à long terme; • Action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques; • Action renforcée pour l'adaptation; • Action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation; • Action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissement pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes et incitations en vue de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement; et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et développement des stocks forestiers de carbone dans les pays en développement; • Approches communes sectorielles et actions sectorielles pour renforcer l'application de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention.

QUATRIÈME SESSION	
Points de l'ordre du jour	Ateliers
<ul style="list-style-type: none">• Vision commune de l'action concertée à long terme;• Action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;• Action renforcée pour l'adaptation;• Action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;• Action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissement pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.	<ul style="list-style-type: none">• Stratégies de gestion et de réduction des risques, y compris partage des risques et mécanismes de transfert tels qu'assurance;• Coopération en matière de recherche et de développement au sujet des technologies actuelles, nouvelles et novatrices, y compris les solutions gagnant-gagnant;• Vision commune d'une action conjointe à long terme.
